Image not found or type unknown

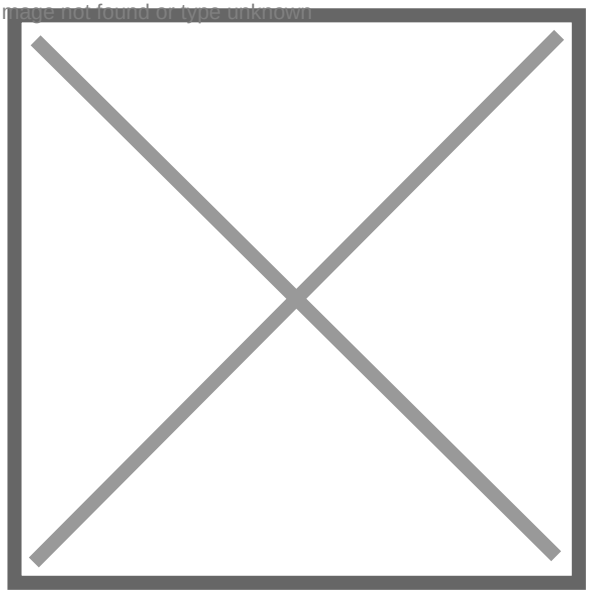

Contrat Au Pair enfant moins de 3 ans

Par **CACH**, le **22/04/2023** à **22:02**

Bonjour

Nous aimerions avoir une jeune fille au pair. Nous avons trouvé une personne très bien qui vit en colombie.
La demande de visa vient d'être rejetée car notre fille a un peu moins de 3 ans.

J'aimerais savoir s'il y avait un moyen de faire passer le dossier?

Nous voulons simplement que la au pair pose notre fille à la garderie et qu'elle aille la chercher en fin de journée, qu'elle lave sa chambre et ses vêtements, qu'elle range ses jouets, qu'elle repasse ses habits, qu'elle fasse les courses pour les aliments de notre fille et eventuellement qu'elle cuisine ses plats. Elle pourra s'occuper de notre fille mais seulement quand on est là.

Je ne comprends pas pourquoi un enfant a le droit d'aller à l'école maternelle à deux ans et demi avec des professeurs non diplômés de la petite enfance, et que nous n'avons pas le droit d'avoir une au pair pour gérer l'intendance autour de l'enfant. Surtout que notre fille est gardée 5 jours par semaine à la garderie et que les week end et vacances nous la gardons nous même.

De plus une famille composée de trois enfants dont un ou deux de moins de trois ans, a le droit d'avoir une au pair même si celle-ci ne doit pas s'occuper majoritairement des moins de 3 ans. Quelle est la logique?

Si quelqu'un a une solution je serai ravie ! (Notre fille aura 3 ans en cours de contrat)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés